• (2215)

Canadian Occidental Petroleum a déjà effectué quelques travaux de prospection sur une superficie de 1,000 acres renfermant des gisements de schistes dont une partie affleure. Ils ont constaté que l'épaisseur de la couche était en général de 250 pieds. On évalue la densité d'hydrocarbures à environ 8 à 10 p. 100 dans la zone principale explorée. Le pétrole est léger et non corrosif.

Il importe de poursuivre les recherches car les travaux de prospection n'ont été menés que dans cette zone de 1,000 acres. La possibilité d'extraire ces schistes à ciel ouvert et de procéder à la pyrogénation du bitume brut, présente des avantages certains et j'aimerais voir le gouvernement canadien et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'y intéresser conjointement. D'après les quelques recherches déjà effectuées, le gisement pourrait contenir au moins 15 milliards de barils de pétrole. Cela vaut certainement la peine d'effectuer des travaux de recherche. Il y a certes quelques problèmes. C'est ainsi qu'il faudra tenir compte des retombées sur l'environnement mais il y a d'énormes possibilités en matière de création d'emplois et nous pourrions également contribuer à assurer notre autonomie énergétique.

Le Programme énergétique national semble à mon avis sous-estimer les possibilités qu'offrent les schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick, en particulier la possibilité qu'ils offrent de créer une nouvelle spécialité dans le domaine de la recherche et du développement des techniques d'extraction.

La Saskatchewan a mis en place un plan quinquennal de recherche et de développement pour le pétrole lourd de 50 millions, ce qui n'est pas le cas du Nouveau-Brunswick. J'ose espérer que nous n'allons pas devoir nous adresser au MEER, dont le budget est si restreint, pour nous lancer dans ce secteur. J'aimerais que ce gisement figure sur la liste dressée par le Programme énergétique national et qu'il soit exploité à ce titre. En établissant le budget de la recherche et du développement, il me semble important de tenir compte des diversités régionales du pays. Selon moi, si le Programme énergétique national mentionnait les gisements du Nouveau-Brunswick, ce serait non seulement reconnaître ces diversités régionales, mais beaucoup contribuer également à l'expansion d'une région qui en a tant besoin.

Je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, et vous, messieurs les députés, de votre indulgence.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme l'expliquait le député d'en face, l'exploitation des schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick suscite l'intérêt depuis de nombreuses années. De temps à autre, des efforts ont été faits pour les exploiter commercialement. Dans le passé, ces tentatives se sont révélées peu rentables. Toutefois, compte tenu du cours mondial élevé du pétrole, on s'intéresse de nouveau aux possibilités de ces schistes.

Les schistes bitumineux du sud-ouest du Nouveau-Brunswick couvrent, estime-t-on, entre 1,000 et 2,000 milles carrés. On ne les a pas encore prospectés à fond. De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire. On procède en ce moment à l'évaluation des possibilités de ces formations. En vertu de l'accord complémentaire conclu entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les minerais et les combustibles, on a consacré \$60,000 à l'élaboration de cartes indiquant l'emplace-

L'ajournement

ment des formations de schistes bitumineux, à la compilation des données existantes et à certaines études préliminaires sur la récupération du pétrole au moyen de la technique des micro-ondes. On vient de mettre sur pied un programme dans le cadre duquel \$75,000 seront consacrés à l'examen de la possibilité d'utiliser les schistes bitumineux à la fois comme milieu de piégeage du soufre et comme source de chaleur lorsqu'il est brûlé avec du charbon à haute teneur en soufre dans une combustion en lit fluidisé.

La Canadian Occidental Petroleum est propriétaire d'une bonne partie des formations de schistes bitumineux. Toutefois, la compagnie doit abandonner une bonne partie de son terrain le mois prochain. A ce moment-là, la province lancera un appel d'offres pour la prospection de six à huit blocs de 90,000 acres chacun et déterminer s'il est préférable de confier au secteur privé les travaux d'exploitation de cette ressource.

En février, des fonctionnaires du Nouveau-Brunswick ont rencontré à Ottawa leurs homologues du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un comité d'étude technique sera probablement constitué pour évaluer les possibilités de ces schistes bitumineux.

Le programme énergétique national prévoit une certaine aide à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Nous envisagerions le projet d'exploitation commerciale des schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick dans le cadre du programme d'encouragements pétroliers, au même titre que le projet d'exploitation commerciale des sables bitumineux de l'Alberta. Par exemple, on peut obtenir une indemnité d'épuisement pour les dépenses approuvées de projets intégrés d'exploitation de sables bitumineux, pour un tiers des dépenses admissibles. En outre, les sociétés dont le taux de participation canadienne atteint 75 p. 100 ou plus, recevraient des stimulants. Tout projet d'exploitation des schistes bitumineux pourrait être soumis à un prix de référence en vertu du programme énergétique national, ce qui permettrait ainsi de déterminer un prix considérablement plus élevé que celui fixé jusqu'ici pour les dépôts pétroliers classiques de l'Ouest.

• (2220)

Les schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick pourraient encore contribuer à garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques de la région de l'Atlantique. Bien entendu, il reste beaucoup à faire pour établir la rentabilité de cette richesse naturelle. Par ailleurs, le Programme énergétique national peut offrir des encouragements très utiles aux sociétés prêtes à prendre une telle initiative.

LES SOINS DE SANTÉ—DEMANDE D'ADOPTER UNE LOI INTERDISANT L'ENVOI DE FACTURES SUPPLÉMENTAIRES PAR LES MÉDECINS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le lundi 16 mars 1981, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin), a confirmé les chiffres obtenus par Radio-Canada et selon lesquels le public canadien paie environ 56 millions de dollars de plus pour les soins de santé qu'il ne le ferait si les médecins n'envoyaient pas de factures supplémentaires.

Environ 71 p. 100 de ces honoraires supplémentaires sont versés par les habitants de l'Ontario qui, soit dit en passant, paient déjà leurs soins de santé par leurs impôts et des cotisations régressives, ce qui veut dire qu'ils paient trois fois ce que d'autres Canadiens paient une seule fois par l'impôt. Le